



DECLARATION PREALABLE CTSD du 9 février 2016



Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

L'ampleur des besoins des départements en termes d'allègement des effectifs, de reconstitution des RASED, d'amélioration du remplacement, de développement de la scolarisation de moins de trois ans et du plus de maîtres que de classes laisse présager des opérations de carte scolaire tendues. C'est au tour des comités techniques départementaux désormais de traduire ces dotations sur le terrain.

Des priorités, il y en a... Suite à celles du Ministère, Mme la Rectrice a édicté les siennes pour l'académie de Toulouse en annonçant la répartition par département des 180 postes supplémentaires. Vous allez, M. le DASEN, débiter ce CTSD en nous présentant celles qui ont guidé vos propositions de créations et destructions de postes.

Celles des enseignant-e-s et celles du SNUipp-FSU 82 peuvent être toutes autres et visent une réelle reconnaissance des spécificités de notre département en prenant en compte les particularités sociales, économiques et géographiques. Elles visent également à une **réelle amélioration** des conditions d'apprentissage des élèves, à une **meilleure prise en charge** des élèves à besoins particuliers (ASH ou primo-arrivants) et à **optimiser** le service public d'éducation, partout dans notre département.

Pour le Tarn-et-Garonne, voici le récapitulatif que nous avons établi en étant attentifs à l'ENSEMBLE des besoins :

- * RASED complets (1 pour 1000 élèves) : **+ 39 postes**
- * Pas de classe en REP, classe unique, rurale isolée, RPI de plus de 20 élèves : **+ 18 postes**
- * Pas de classe de plus de 25 élèves : **+ 39 postes**
- * Pour assurer les nouvelles décharges (2 et 8 classes) : **+ 2 postes**
- * Pour assurer la Formation Continue (avec des enseignants Brigade de Formation Continue) : **+ 25 postes**
- * Pour remplacements (8% des titulaires soit moyenne nationale) : **+ 20 postes**
- * Pour le dispositif PdMqdC = 1 par école en REP (soit 17) + 10 pour des écoles le nécessitant = **+ 27 postes**
- * Pour améliorer tangiblement la scolarisation des – 3ans : **+ 25 postes**
- * Pour des ULIS écoles et collèges en nombre suffisant et sans dépasser les seuils : **+ 5 postes**

Au total, 200 postes ô combien nécessaires dont nous souhaitons la création pour la rentrée 2016 !

A la lecture de ces chiffres et de ces explications, vous comprendrez bien que nous n'allons pas nous satisfaire des propositions qui concluront ce CTSD...

La généreuse dotation de 2 postes supplémentaires pour le 82 à la rentrée 2016 ne se fera qu'au prix de sacrifices. Non, le terme n'est pas exagéré !

Sacrifice quand 1 école 5 classes qui compte une moyenne de 20 élèves par classe va subir une fermeture de classe suite à vos orientations ! D'autant plus en considérant normal de constater qu'après fermeture la moyenne s'établirait à 25 élèves par classes...

Sacrifice quand des classes se retrouvent sans enseignant-e faute de remplaçant-e-s en nombre suffisant !

Sacrifice quand des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap vont se trouver dans des classes à cours double ou triple, alors que les enseignant-e-s du RASED ont depuis longtemps cessé d'intervenir, faute de moyens, dans des écoles à majorité rurale !

Sacrifice quand il s'agit pour des écoles situées ou non en REP de gérer l'hétérogénéité du public accueilli tout en assumant des inclusions avec l'ULIS école et en organisant des temps d'enseignement bilingues (occitan) !

Sacrifice enfin quand il sera impossible d'accueillir des enfants de – de 3 ans faute de places suite à une décision de fermeture de classe !

Certes, il faut, de votre point de vue, avoir une vision d'ensemble du territoire. Les poussées démographiques attendues sur la ville de Montauban et dans le sud du département nécessitent des créations de poste d'enseignant-e-s. Vous savez, cependant, comme nous, que les miettes de création ne permettent pas d'annoncer fièrement que le service public d'éducation est de qualité dans le 82.

Les représentant-e-s de la FSU 82 seront vigilant-e-s pour l'ensemble des situations que nous traiterons aujourd'hui. Une attention particulière sera portée **aux écoles rurales**, qui ont pu bénéficier de considérations par le passé (car rattachées à des établissements qui ont fait partie de l'éducation prioritaire) **ainsi qu'aux écoles qui comptent une ULIS**. En effet, la circulaire du 21 août 2015 rappelle que « *l'effectif des ULIS école, comptabilisé séparément des autres élèves de l'école pour les opérations de la carte scolaire est limité à 12 élèves* ». Il y est même précisé qu' « *une attention particulière est portée par l'IA-DASEN aux écoles ayant une ULIS dans les opérations de carte scolaire* »...

Dans les dégradations à prendre à bras le corps, il y a aussi l'extinction à petit feu des RASED qui après les suppressions de postes n'évoluent plus par l'absence de départs en formation. Pour mémoire entre 2008 et 2012, plus d'1 quart des postes du RASED avaient été supprimés. Les besoins sont toujours là, la difficulté scolaire persiste et la population scolaire s'est fortement accrue (+ 5500 élèves dans le Tarn-et-Garonne depuis la rentrée 2000).

La FSU 82 vous demande aujourd'hui d'augmenter significativement le nombre de postes RASED en prévoyant des créations et de prévoir les départs en stage de formations spécialisées correspondant.

De nombreuses fonctions auraient demandées à être renforcées : l'accompagnement du handicap par exemple. Respect des seuils, remplacement... mais aussi effets des créations de postes et du recrutement sur les droits des personnels, droits à la mobilité, à la mise en disponibilité, aux demandes de temps partiel...

En guise de conclusion, les représentant-e-s de la FSU vous exposent ses protestations sur 2 sujets de société :

- Le gouvernement s'apprête à prendre de nouvelles mesures qu'il justifie par l'amplification de la lutte contre le terrorisme. La FSU s'élève contre ce qui relève aujourd'hui clairement d'une dérive sécuritaire. Si la gravité des attentats impose et légitime des mesures pour protéger la population, ces dernières doivent être strictement encadrées par le Parlement et rester sous le contrôle d'une justice indépendante de l'État.

L'État d'Urgence doit être aujourd'hui levé.

Nous nous permettons de vous signifier la parfaite incompréhension qui plane dans les écoles à la lecture de votre courrier du 2 février au sujet de l'opération « Entrez, c'est ouvert ! ». Depuis plus de 3 mois maintenant, nos écoles sont pour la plupart entièrement fermées au public et donc aux parents d'élèves. Sans porter de jugement sur l'intérêt de cette initiative, notez la cocasserie de cette démarche en période d'Etat d'Urgence qui tend à se généraliser...

- Dans un contexte peu éloigné, **la FSU dénonce la volonté de criminaliser l'action syndicale**. Huit salariés de l'usine d'Amiens-Nord ont été condamnés à de la prison ferme alors même que les cadres « séquestrés » avaient retiré leur plainte.

Au niveau local, la FSU 82 soutient le militant de la CGT qui suite aux 51 journées de grève à la clinique Pont de Chaumes de Montauban est convoqué aujourd'hui à 14h30 au Commissariat de Montauban.

La FSU participe à la solidarité et aux rassemblements pour la défense des salariés. Elle exige l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR et veillera à ce que soit reconnu légitime le combat de militant-e-s syndicaux au service des droits des personnels.

Les représentant-e-s de la FSU 82 au CTSD du 9 février 2016
Laurent Costarramoune, Guillaume Mangenot, Hélène Nadal, Sandra Rubio

